

COMPTES RENDUS

Marc KIENER, *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne (1537-1890)*, Université de Lausanne, Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XXXVII, 2005, 689 pages.

Le *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne* complète le *Dictionnaire des professeurs de l'Université de Lausanne* entrepris à l'occasion des 450 ans de la fondation de l'Académie. Etude considérable qui couvre plus de 350 ans, ce nouvel ouvrage présente, sous forme de notices classées par ordre alphabétique, les biographies de tous les professeurs. Notons qu'une enquête similaire a été menée, il y a quelques années, pour les membres du corps enseignant de Neuchâtel; néanmoins, les renseignements collectés n'ont pas été publiés sous la forme d'un dictionnaire, mais intégrés à l'histoire de nos facultés.

Ce *Dictionnaire* lausannois se présente comme un instrument de travail, une base pour une véritable étude sociale d'une élite intellectuelle. Son auteur ne prétend pas tirer de conclusions définitives, mais plutôt proposer des pistes, et quelques indications intéressantes qui nous font espérer une suite à cette publication. Ainsi, si les premiers maîtres sont des théologiens, le corps enseignant tisse progressivement des liens avec le monde de la finance, de l'industrie et de la politique. Au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle se constitue un corps de professeurs autochtones, issus, dans leur majorité, des familles patriciennes de Lausanne.

L'introduction rappelle les étapes principales de l'histoire de l'institution, «*la plus ancienne Académie réformée du monde*», créée par les autorités bernoises après l'Edit de Réformation de décembre 1536, pour assurer la formation des pasteurs de l'Eglise réformée vaudoise. Différents organigrammes placés en annexe permettent de mieux comprendre l'évolution des structures académiques, au fil des réorganisations. Les facultés, par exemple, n'apparaissent qu'en 1837. D'autres tableaux présentent la distribution des chaires et du personnel enseignant. Il faut souligner que la longueur de la période prise en considération a compliqué le travail: les changements rendent les comparaisons difficiles; les sources présentent des lacunes; les renseignements manquent pendant la période bernoise; l'Académie a compté beaucoup d'étrangers, surtout des réfugiés français; les dossiers personnels des professeurs se révèlent parfois inexistantes...

Les notices, agrémentées dans la mesure du possible d'un portrait, renseignent d'abord sur l'état-civil: nom complet, dates et lieux de naissance et de décès, origine géographique et sociale. La famille est reconstituée sur quatre générations; des grands-parents des professeurs à leurs enfants. L'exhaustivité est bien sûr impossible, mais on entrevoit la constitution de véritables «clans» qui se transmettent les charges sur plusieurs générations.

Suivent le cursus scolaire, les diplômes et les sujets de thèse de doctorat.

La recherche effectuée sur les fonctions et les carrières avant, pendant et après l'Académie suscite notre curiosité de Neuchâtelois: quels liens existaient entre cette élite académique vaudoise et la nôtre? Apparemment, très peu. Au XVI^e siècle,

quelques théologiens sont passés par Neuchâtel avant d'aller enseigner à Lausanne : c'est le cas de Pierre Viret et de Mathurin Cordier, directeur des écoles neuchâtelaises entre 1539 et 1545. Rares sont les étudiants neuchâtelais qui ont fait carrière à Lausanne. Peu de professeurs ont travaillé simultanément ou successivement dans les deux établissements : il faut signaler, parmi eux, le célèbre Agassiz avant de partir pour l'Amérique ; Henri Hollard, qui le rejoignit en 1845 pour donner l'anatomie comparée à la première Académie ; Adolphe-Wilhelm Neumann (chaire de philologie grecque et latine à la seconde Académie) qui a donné des cours libres à Lausanne ; Juste Olivier, historien, et Alfred Gilliéron, professeur de grec, qui ont inversement commencé leur carrière au Gymnase de Neuchâtel.

Les remarques biographiques amènent parfois d'autres précisions, anecdotiques mais plus vivantes, qui permettent de sortir du cadre rigide des notices. Ainsi, le professeur Jean Steck (1582-1628), juriconsulte, défendit si bien les droits des Neuchâtelais contre le duc de Longueville qu'il fut emprisonné et menacé de mort, puis sauvé par les Bernois. On apprend aussi qu'Abram Clavel (1717-1771), professeur de droit, consulté par Frédéric II de Prusse dans le cadre de l'affaire Gaudot et rédacteur d'un code de lois inachevé pour la Principauté, fut affublé des surnoms de *casseur de raquettes*, *horrible cyclope*, *monoculus* et *mouchard le borgne...*

L'auteur s'est efforcé de mettre en évidence les réseaux scientifiques (synodes, cercles, sociétés savantes ou d'étudiants, commissions d'experts, congrès, comités éditoriaux de revues...). La mention des distinctions ainsi qu'une liste bibliographique des publications complètent les notices.

Une vingtaine d'illustrations, des graphiques des effectifs étudiants et un glossaire agrémentent l'ouvrage.

En conclusion, le *Dictionnaire des professeurs de l'Académie de Lausanne* mérite d'être salué pour sa rigueur et sa clarté. Il n'est certes pas destiné à une lecture immédiate, mais permettra, à n'en point douter, d'autres recherches pour une étude sociologique dont nous nous réjouissons de lire les conclusions.

Anne-Françoise SCHALLER-JEANNERET

Nicole MALHERBE, *Péril vénérien. La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles à Lausanne et à Neuchâtel avant l'apparition du sida*, Neuchâtel, Editions Alphil, 2002, 192 pages, 22 pages d'illustrations.

Dans son livre, tiré de son mémoire de licence, Nicole Malherbe retrace l'historique de la prise de conscience du corps médical et des autorités de la nécessité d'engager la lutte contre les maladies vénériennes que sont la syphilis (ou petite vérole), la blennorragie (gonorrhée ou chaude-pisse) et le chancre mou. Connues dès la fin du XV^e siècle, mais réellement étudiées et identifiées qu'au cours du XIX^e siècle, ces maladies ont de tout temps provoqué des réactions émotionnelles vives, car liées, dans l'imaginaire, au monde de la débauche et de la prostitution. A la fin du XIX^e siècle, la syphilis sort de ce cadre confiné et devient, avec l'alcoolisme et la tuberculose, un des grands maux à abattre.

L'étude de Nicole Malherbe s'attache à décrire le processus de mise en place des structures spécialisées à Neuchâtel et à Lausanne, deux villes dont l'auteure justifie le choix par leurs différences démographique, économique et médicale, permettant de déterminer si la lutte contre les maladies vénériennes est tributaire de son contexte sociale. On aurait aimé une troisième ville, catholique de préférence.

Comme ailleurs en Europe, la lutte commence dans les années 1870, à l'initiative de médecins. Elle porte sur trois points: combattre la prostitution considérée comme responsable de la propagation des maladies vénériennes, soit en l'éradiquant selon le souhait des abolitionnistes, soit en contrôlant l'état des prostituées; créer des lieux de soins et informer le public. A Neuchâtel, l'accent est mis sur le deuxième point tandis qu'à Lausanne, c'est la prévention chez les prostituées qui est encouragée. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, les maladies vénériennes, considérées encore comme un problème local et d'ordre privé, deviennent une menace généralisée que l'armée prend enfin en considération, sans parvenir à de grands résultats.

Entre 1920 et 1921, la Société suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes nouvellement créée (SSLMV, 1918) va lancer une enquête nationale, auprès des médecins, pour connaître l'étendue de la maladie. Il résulte que 0,4 % de la population est atteinte, surtout dans les villes industrielles (et protestantes?). Les efforts qui vont être menés vont s'orienter vers l'information à large échelle (écoles de recrues, tracts dans les universités, etc.) et l'élaboration d'une loi obligeant les malades à se faire traiter qui n'aboutira pas. Ce n'est qu'en 1947 que les maladies vénériennes sont incluses dans la liste des maladies contagieuses, soumises à déclaration.

Si la SSLMV donne une ligne directrice, les sections cantonales restent relativement autonomes. A Lausanne, la lutte est prise très à cœur. Des structures sont mises en place, le corps médical se sent très concerné. A Neuchâtel, par contre, les maladies vénériennes ne sont plus à l'ordre du jour. La différence entre les deux villes tient d'une part à la personnalité des médecins, d'autre part au contexte économique. Plus touristique, Lausanne, qui compte plus de prostituées, doit préserver son image. Neuchâtel, au contraire, connaît d'autres problèmes liés à l'industrie (chômage, pauvreté...) et se désintéresse de la lutte, d'autant que le nombre de cas avérés a chuté.

La Seconde Guerre mondiale a peu d'incidence sur la lutte, la prophylaxie est bien connue du public. L'invention de la pénicilline va mettre un terme au problème des maladies vénériennes jusqu'à l'arrivée du sida en 1981, annoncée dans le titre.

L'ouvrage se lit avec intérêt, même si l'avancée du propos souffre parfois de la nécessaire répétition qu'induit la comparaison diachronique des deux villes. Quelques citations et des illustrations terrifiantes rappellent la souffrance individuelle qui se cache derrière un travail sérieux et fouillé.

Natacha AUBERT